



Le Saint-Siège

RENCONTRE « LA PROTECTION DES MINEURS DANS L'ÉGLISE »
[VATICAN, 21-24 FÉVRIER 2019]

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE FRANÇOIS
AU TERME DE LA CONCÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE**

*Salle Royale
Dimanche 24 février 2019*

[Multimédia]

Chers frères et sœurs,

En rendant grâce au Seigneur qui nous a accompagnés ces jours-ci, je voudrais remercier chacun de vous pour l'esprit ecclésial et l'engagement concret que vous avez manifestés avec tant de générosité.

Notre travail nous a amenés à reconnaître, une fois de plus, que l'ampleur du fléau des abus sexuels sur mineurs est malheureusement un phénomène historiquement répandu dans toutes les cultures et toutes les sociétés. Il est devenu, seulement en des temps relativement récents, un objet d'études systématiques, grâce au changement de sensibilité de l'opinion publique sur un problème considéré comme tabou dans le passé, ce qui signifie que tous connaissaient sa présence mais que personne n'en parlait. Cela me rappelle également la pratique religieuse cruelle, répandue par le passé dans certaines cultures, qui consistait à offrir des êtres humains – spécialement des enfants - en sacrifice dans les rites païens. Cependant, encore aujourd'hui, les statistiques disponibles sur les abus sexuels sur mineurs, établies par diverses organisations et organismes nationaux et internationaux (OMS, Unicef, Interpol, Europol et d'autres), ne présentent pas la véritable ampleur du phénomène, souvent sous-estimé principalement parce que de nombreux cas d'abus sexuels sur mineurs ne sont pas dénoncés^[1], en particulier ceux, très nombreux, qui sont commis dans le milieu familial.

Rarement, en effet, les victimes se confient et cherchent de l'aide[2]. Derrière cette réticence, il peut y avoir la honte, la confusion, la peur de vengeance, la culpabilité, la méfiance dans les institutions, les conditionnements culturels et sociaux, mais aussi la désinformation sur les services et les structures qui peuvent aider. L'angoisse, malheureusement, conduit à l'amertume, voire au suicide, ou parfois à la vengeance en faisant la même chose. La seule chose certaine est que des millions d'enfants dans le monde sont victimes d'exploitation et d'abus sexuels.

Il serait important ici de rapporter les chiffres globaux – à mon avis toujours partiels - au niveau mondial[3], puis européen, asiatique, américain, africain et au niveau de l'Océanie, pour donner un aperçu de l'ampleur et de la profondeur de ce fléau dans nos sociétés[4]. Je voudrais, pour éviter des discussions inutiles, souligner avant tout que la mention de certains pays a comme unique objectif de citer les données statistiques figurant dans les Rapports susmentionnés.

La première vérité qui émerge des données disponibles est que ceux qui *commettent les abus*, autrement dit les violences (physiques, sexuelles ou émotionnelles), sont surtout *les parents, les proches, les maris d'épouses mineures, les entraîneurs et les éducateurs*. En outre, d'après des données de l'Unicef pour l'année 2017 concernant 28 pays dans le monde, sur 10 jeunes filles qui ont eu des rapports sexuels forcés, 9 révèlent avoir été victimes d'une personne connue ou proche de leur famille.

D'après les données officielles du gouvernement américain, plus de 700 000 enfants aux États-Unis sont victimes, chaque année, de violences et de mauvais traitements, d'après *l'International Center For Missing and Exploited Children* (ICMEC), un enfant sur 10 subit des abus sexuels. En Europe, 18 millions d'enfants sont victimes d'abus sexuels[5].

Si nous prenons l'exemple de l'Italie, le rapport du "*Téléphone bleu*" souligne, pour l'année 2016, que 68,9% des abus se passent au sein du propre *foyer* du mineur[6].

Le théâtre des violences n'est pas seulement le milieu familial, mais aussi celui du quartier, de l'école, du sport[7] et, malheureusement aussi ecclésial.

Des études effectuées ces dernières années sur le phénomène des abus sexuels sur mineurs, il ressort également que le développement du *web* et des moyens de communication a contribué à accroître notablement les cas d'abus et de violences commis *on line*. La diffusion de la pornographie se propage rapidement dans le monde à travers les réseaux. Le fléau de la pornographie a pris des proportions terrifiantes, avec des effets délétères sur le psychisme et sur les relations entre homme et femme, ainsi qu'entre eux et les enfants. C'est un phénomène en continuelle expansion. Une partie très importante de la production pornographique a tristement pour objet les mineurs qui sont ainsi gravement blessés dans leur dignité. Les études dans ce domaine, c'est triste, décrivent que cela se produit selon des modes de plus en plus horribles et violents ; on en arrive à l'extrême des actes d'abus sur mineurs commandités et suivis en direct à

travers les réseaux[8].

Je rappelle ici le Congrès international qui s'est tenu à Rome sur le thème de la dignité de l'enfant à l'ère numérique ; ainsi que le premier Forum de l'Alliance interreligieuse pour des Communautés plus sûres, qui a eu lieu, sur le même thème, en novembre dernier, à Abou Dhabi.

Un autre fléau est *le tourisme sexuel* : d'après les données de 2017 de l'Organisation Mondiale du Tourisme, chaque année dans le monde, *trois millions* de personnes voyagent pour avoir des rapports sexuels avec un mineur[9]. Le fait que les auteurs de tels crimes, dans la plupart des cas, ne reconnaissent pas que ce qu'ils commettent est un crime, est significatif.

Nous sommes, donc, devant un problème universel et transversal qui, malheureusement, existe presque partout. Nous devons être clairs : l'universalité de ce fléau, alors que se confirme son ampleur dans nos sociétés[10], n'atténue pas sa monstruosité à l'intérieur de l'Église.

L'inhumanité du phénomène au niveau mondial devient encore plus grave et plus scandaleuse dans l'Église, parce qu'en contradiction avec son autorité morale et sa crédibilité éthique. La personne consacrée, choisi par Dieu pour guider les âmes vers le salut, se laisse asservir par sa propre fragilité humaine, ou sa propre maladie, devenant ainsi un instrument de Satan. Dans les abus, nous voyons la main du mal qui n'épargne même pas l'innocence des enfants. Il n'y a pas d'explications satisfaisantes pour ces abus sur des enfants. Humblement et courageusement, nous devons reconnaître que nous sommes devant le mystère du mal, qui s'acharne contre les plus fragiles parce qu'ils sont images de Jésus. C'est pourquoi dans l'Église s'est accrue, ces temps-ci, la prise de conscience de devoir non seulement chercher à enrayer les abus très graves par des mesures disciplinaires et des procédures civiles et canoniques, mais aussi d'affronter résolument le phénomène à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Église. Elle se sent appelée à combattre ce mal qui touche le centre de sa mission : annoncer l'Évangile aux petits et les protéger des loups avides.

Je voudrais ici réaffirmer clairement : si dans l'Église on détecte même un seul cas d'abus – qui représente déjà en soi une horreur-, un tel cas sera affronté avec la plus grande gravité. Frères et sœurs, dans la colère légitime des personnes, l'Église voit un reflet de la colère de Dieu, trahi et frappé par ces consacrés malhonnêtes. L'écho du cri silencieux des petits, qui au lieu de trouver en eux une paternité et des guides spirituels ont trouvé des bourreaux, fera trembler les cœurs anesthésiés par l'hypocrisie et le pouvoir. Nous avons le devoir d'écouter attentivement ce cri silencieux étouffé.

Il est donc difficile de comprendre le phénomène des abus sexuels sur les mineurs sans considérer le pouvoir, étant donné qu'ils sont toujours la conséquence de l'abus de pouvoir, l'exploitation d'une position d'infériorité de l'être abusé sans défense qui permet la manipulation de sa conscience et de sa fragilité psychologique et physique. L'abus de pouvoir est présent aussi

dans les autres formes d'abus dont sont victimes presque quatre-vingt-cinq millions d'enfants oubliés de tous : les enfants-soldats, les mineurs prostitués, les enfants sous-alimentés, les enfants enlevés et souvent victimes du monstrueux commerce des organes humains, ou transformés en esclaves, les enfants victimes des guerres, les enfants réfugiés, les enfants avortés, et ainsi de suite.

Devant tant de cruauté, tant de sacrifices idolâtriques des enfants au dieu du pouvoir, de l'argent, de l'orgueil, de l'arrogance, les seules explications empiriques ne sont pas suffisantes ; elles ne sont pas capables de faire comprendre l'ampleur et la profondeur de ce drame : Encore une fois l'herméneutique positiviste montre sa limite. Elle nous donne une véritable *explication* qui nous aidera à prendre les mesures nécessaires, mais elle n'est pas capable de nous donner une *signification*. Et nous, aujourd'hui, nous avons besoin d'*explications* et de *significations*. Les explications nous aideront beaucoup dans le champ opérationnel, mais elles nous laisseront à mi-chemin.

Quelle serait donc la "signification" existentielle de ce phénomène criminel? Tenant compte de son étendue et de sa profondeur humaine, il n'est aujourd'hui que la manifestation actuelle de l'esprit du mal. Sans avoir présente cette dimension nous resterons loin de la vérité et sans véritables solutions.

Frères et sœurs, nous sommes aujourd'hui face à une manifestation du mal, flagrante, agressive et destructrice. Derrière et à l'intérieur de tout cela, il y a l'esprit du mal qui, dans son orgueil et son arrogance, se sent le maître du monde[11] et pense avoir vaincu. Et cela, je voudrais vous le dire avec l'autorité d'un frère et d'un père, certes petit et pécheur, mais qui est pasteur de l'Eglise qui préside à la charité : dans ces cas douloureux, je vois la main du mal qui n'épargne même pas l'innocence des petits. Et cela me conduit à penser à l'exemple d'Hérode qui, poussé par la peur de perdre son pouvoir, ordonna de massacrer tous les enfants de Bethléem[12]. Derrière cela se trouve Satan.

Et de même que nous devons prendre toutes les mesures pratiques que le bon sens, les sciences et la société nous offrent, de même nous ne devons pas perdre de vue cette réalité et prendre les mesures spirituelles que le Seigneur lui-même nous enseigne : humiliation, accusation de nous-mêmes, prière, pénitence. C'est le seul moyen de vaincre l'esprit du mal. C'est ainsi que Jésus l'a vaincu[13].

L'objectif de l'Eglise sera donc celui d'écouter, de défendre, de protéger et de soigner les mineurs abusés, exploités et oubliés, où qu'ils se trouvent. L'Eglise, pour atteindre cet objectif, doit se mettre au-dessus de toutes les polémiques idéologiques et des politiques journalistiques qui instrumentalisent souvent, pour des intérêts divers, même les drames vécus par les petits.

L'heure est venue, par conséquent, de collaborer ensemble pour éradiquer cette brutalité du corps

de notre humanité, en adoptant toutes les mesures nécessaires déjà en vigueur au niveau international et au niveau ecclésiastique. L'heure est venue de trouver le juste équilibre de toutes les valeurs en jeu et de donner des directives uniformes pour l'Eglise, en évitant les deux extrêmes d'un *justicialisme*, provoqué par le sens de la faute en raison des erreurs du passé et de la pression du monde médiatique, et d'une *autodéfense* qui n'affronte pas les causes et les conséquences de ces graves délits.

Dans ce contexte, je souhaite mentionner les “*Best Practices*” formulées, sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé[14], par un groupe de dix agences internationales qui a développé et approuvé un ensemble de mesures appelé *INSPIRE*, c'est-à-dire *sept stratégies pour mettre fin à la violence contre les enfants*[15].

Se prévalant de ces lignes-guide, l'Eglise, dans son itinéraire législatif, grâce aussi au travail accompli, ces dernières années, par la Commission Pontificale pour la Protection des Mineurs, et grâce à la contribution de notre présente rencontre, on se concentrera sur les dimensions suivantes :

1. *La protection des enfants* : l'objectif premier de toute mesure est celui de protéger les petits et d'empêcher qu'ils soient victimes de tout abus psychologique et physique. Il convient donc de changer les mentalités pour combattre l'attitude défensive et réactive visant à sauvegarder l'Institution, au bénéfice d'une recherche sincère et décidée du bien de la communauté, en donnant la priorité aux victimes des abus dans tous les sens du terme. Doivent toujours être présents sous nos yeux les visages innocents des petits, rappelant la parole du Maître : « Celui qui est un scandale, une occasion de chute, pour un seul de ces petits qui croient en moi, il est préférable pour lui qu'on lui accroche au cou une de ces meules que tournent les ânes, et qu'il soit englouti en pleine mer. Malheureux le monde à cause des scandales! Il est inévitable qu'arrivent les scandales ; cependant, malheureux celui par qui le scandale arrive! » (Mt 18, 6-7).

2. *Un sérieux irréprochable* : je voudrais redire ici que l'« l'Eglise ne se ménagera pas pour faire tout ce qui est nécessaire afin de livrer à la justice *quiconque* aura commis de tels délits. L'Eglise ne cherchera jamais à étouffer ou à sous-estimer aucun cas. » (*Discours à la Curie romaine, 21 décembre 2018*). En raison de sa conviction, « les péchés et les crimes des personnes consacrées se colorent de teintes encore plus sombres d'infidélité, de honte, et ils déforment le visage de l'Eglise en minant sa crédibilité. En effet, l'Eglise, ainsi que ses enfants fidèles, est aussi victime de ces infidélités et de ces véritables “*délits de détournement*” » (*ibid.*).

3. *Une véritable purification* : malgré les mesures prises et les progrès faits en matière de prévention des abus, il convient d'imposer un perpétuel et renouvelé engagement à la sainteté des pasteurs dont la configuration au Christ Bon Pasteur est un droit du peuple de Dieu. On rappelle donc « la ferme volonté de persévérer, de toutes ses forces, sur la route de la purification. L'Eglise s'interrogera sur comment protéger les enfants, comment éviter de telles catastrophes,

comment soigner et réintégrer les victimes, comment renforcer la formation dans les séminaires [...]. On cherchera à transformer les erreurs commises en opportunité pour éliminer ce fléau non seulement du corps de l'Eglise mais aussi de la société » (*ibid.*). La sainte crainte de Dieu nous porte à nous accuser nous-mêmes – comme personne et comme institution – et à réparer nos manquements. S'accuser soi-même : c'est un début de sagesse lié à la sainte crainte de Dieu. Apprendre à s'accuser soi-même, comme personne, comme institution, comme société. En réalité, nous ne devons pas tomber dans le piège d'accuser les autres, ce qui est un pas vers le prétexte qui nous sépare de la réalité.

4. *La formation* : autrement dit, les exigences de la sélection et de la formation des candidats au sacerdoce avec des critères non seulement négatifs, visant principalement à exclure les personnalités problématiques, mais aussi positifs en offrant un chemin de formation équilibré pour les candidats idoines, tendu vers la sainteté y compris la vertu de chasteté. Saint Paul VI, dans l'Encyclique *Sacerdotalis caelibatus* écrit : « Une vie qui, comme celle du prêtre gardant le célibat, comporte un si total et si intime engagement dans toute sa structure intérieure et extérieure, exclut en effet les sujets insuffisamment équilibrés du point de vue psychophysiologique et moral ; et l'on ne peut prétendre que, en ce domaine, la grâce supplée la nature » (n. 64).

5. *Renforcer et vérifier les lignes-guides des Conférences Episcopales* : c'est-à-dire réaffirmer l'exigence de l'unité des évêques dans l'application des mesures qui ont valeur de normes et non pas uniquement d'orientations. Des normes, pas uniquement des orientations. Aucun abus ne doit jamais être couvert (comme ce fut le cas par le passé) et sous-évalué, étant donné que la couverture des abus favorise l'expansion du mal et ajoute un nouveau scandale. En particulier, développer une nouvelle approche efficace pour la prévention dans toutes les institutions et les milieux des activités ecclésiales.

6. *Accompagner les personnes victimes d'abus* : Le mal qu'elles ont vécu laisse en elles des blessures indélébiles qui se manifestent également par des rancœurs et des tendances à l'autodestruction. L'Eglise a donc le devoir de leur offrir tout le soutien nécessaire en recourant à des experts dans ce domaine. Écouter, je me permets cette expression : “perdre du temps” dans l'écoute. L'écoute guérit le blessé et nous guérit aussi nous-mêmes de l'égoïsme, de la distance, du “cela ne me regarde pas”, de l'attitude du prêtre et du lévite dans la parabole du bon samaritain.

7. *Le monde digital* : la protection des mineurs doit tenir compte des nouvelles formes d'abus sexuel et d'abus de tout genre qui les menacent dans les milieux où ils vivent et à travers les nouveaux instruments qu'ils utilisent. Les séminaristes, les prêtres, les religieux, les religieuses, les agents pastoraux et tous doivent être conscients que le monde digital et l'utilisation de ses instruments ont souvent plus d'impact qu'on ne le pense. Il faut ici encourager les pays et les Autorités à appliquer toutes les mesures nécessaires pour limiter les *sites web* qui menacent la dignité de l'homme, de la femme et en particulier des mineurs. Frères et sœurs, le crime ne jouit

pas du droit de liberté. Il faut absolument nous opposer avec la plus ferme détermination à ces abominations, veiller et lutter afin que le développement des petits ne soit pas troublé ou brouillé par leur accès incontrôlé à la pornographie qui laissera des traces négatives profondes dans leur esprit et dans leur âme. Nous devons nous engager afin que les jeunes gens et les jeunes filles, en particulier les séminaristes et le clergé, ne deviennent pas des esclaves de dépendances fondées sur l'exploitation et l'abus criminel des innocents et de leurs images et sur le mépris de la dignité de la femme ainsi que de la personne humaine. Sont mises en évidence les nouvelles normes sur les “*délits les plus graves*” approuvées par le Pape Benoît XVI en 2010, auxquels était ajouté comme nouveau cas d'espèce de délit « l'acquisition, la détention ou la divulgation » par un clerc « d'images pornographiques de mineurs [...], de quelque manière que ce soit et quel que soit l'instrument employé ». On parlait alors de « mineurs [de moins] de quatorze ans » ; à présent nous estimons nécessaire de hausser cette limite d'âge pour étendre la protection des mineurs et insister sur la gravité de ces faits.

8. *Le tourisme sexuel* : le comportement, le regard, l'esprit des disciples et des serviteurs de Jésus doivent savoir reconnaître l'image de Dieu dans chaque créature humaine, en commençant par les plus innocentes. C'est seulement en puisant dans ce respect radical de la dignité de l'autre que nous pourrons le défendre de la puissance déferlante de la violence, de l'exploitation, de l'abus et de la corruption, et le servir de manière crédible dans sa croissance intégrale, humaine et spirituelle, dans la rencontre avec les autres et avec Dieu. Afin de combattre le tourisme sexuel, il faut la répression judiciaire, mais aussi le soutien et des projets de réinsertion des victimes de ce phénomène criminel. Les communautés ecclésiales sont appelées à renforcer l'accompagnement pastoral des personnes exploitées par le tourisme sexuel. Parmi celles-ci, les plus vulnérables et ayant besoin d'une aide particulière sont sûrement les femmes, les mineurs et les enfants : ces derniers, toutefois, ont besoin d'une protection et d'une attention spéciales. Que les autorités gouvernementales leur accordent la priorité et agissent de toute urgence pour combattre le trafic et l'exploitation économique des enfants. À cet effet, il est important de coordonner les efforts à tous les niveaux de la société et aussi de collaborer étroitement avec les organisations internationales en vue d'élaborer un cadre juridique qui protège les mineurs contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et qui permette de poursuivre légalement les délinquants[16].

Permettez-moi maintenant d'adresser ma vive gratitude à tous les prêtres et à toute les personnes consacrées qui servent le Seigneur fidèlement et totalement et qui se sentent déshonorés et discrédités par les comportements honteux de quelques de leurs confrères. Nous portons tous – Eglise, personnes consacrées, peuple de Dieu, voire Dieu lui-même – les conséquences de leur infidélité. Je remercie, au nom de toute l'Église, la très grande majorité des prêtres qui non seulement sont fidèles à leur célibat mais se dépensent dans un ministère rendu aujourd'hui encore plus difficile par les scandales provoqués par un petit nombre (mais toujours trop nombreux) de leurs confrères. Et merci également aux fidèles qui connaissent bien leurs bons pasteurs et continuent de prier pour eux et de les soutenir.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la nécessité de transformer ce mal en une opportunité de purification. Regardons la figure d'Edith Stein – Sainte Thérèse Bénédicte de la Croix, - certaine que « dans la nuit la plus obscure surgissent les plus grands prophètes et les plus grands saints. Mais le courant vivifiant de la vie mystique demeure invisible. Il est certain que les événements décisifs de l'histoire du monde ont été essentiellement influencés par des âmes dont rien n'est dit dans les livres d'histoire. Et quelles sont les âmes que nous devons remercier pour les événements décisifs de notre vie personnelle, c'est une chose que nous saurons seulement le jour où tout ce qui est caché sera manifesté ». Le saint peuple fidèle de Dieu, dans son silence quotidien, sous de nombreuses formes et de bien des manières continue de rendre visible et atteste, avec une espérance "obstinée", que le Seigneur n'abandonne pas, qu'il soutient le dévouement constant et, en de nombreuses situations, souffrant de ses fils. Le saint et patient peuple fidèle de Dieu, soutenu et vivifié par l'Esprit Saint, est le meilleur visage de l'Église prophétique qui sait mettre au centre son Seigneur en se donnant chaque jour. Ce sera précisément ce saint peuple de Dieu qui nous libérera du fléau du cléricalisme, terrain fertile de toutes ces abominations.

Le meilleur résultat et la plus efficace résolution que nous puissions offrir aux victimes, au peuple de la Sainte Mère Église et au monde entier, c'est l'engagement à une conversion personnelle et collective, l'humilité d'apprendre, d'écouter, d'assister et de protéger les plus vulnérables.

Je lance un appel pressant pour la lutte, à tous les niveaux, contre les abus sur mineurs - dans le domaine sexuel comme dans d'autres domaines - de la part de toutes les autorités comme des personnes individuelles, car il s'agit de crimes abominables qui doivent disparaître de la face de la terre. Beaucoup de victimes cachées dans les familles et dans divers milieux de nos sociétés, le demandent.

[1] Cf. Maria Isabel Martinez Perez, *Abusos sexuales en niños y adolescentes*, Ed. Criminología y Justicia, 2012 : sont dénoncés seulement 2% des cas, surtout quand les abus se produisent dans le milieu familial. On estime de 15% à 20% des victimes de pédophilies dans notre société. Seulement 50% des enfants révèlent l'abus qu'ils ont subi et, dans ces cas, seul 15% sont effectivement dénoncés. Et seulement 5% sont finalement jugés.

[2] 1 cas sur 3 n'en parle avec personne (Données 2017 recueillies par l'organisation no-profit THORN).

[3] *Niveau mondial* : en 2017, l'Oms a estimé que jusqu'à un milliard de mineurs âgés de 2 à 17 ans a subi des violences ou des négligences physiques, émotionnelles ou sexuelles. Les abus sexuels (des attouchements au viol), d'après certaines estimations de l'Unicef de 2014,

concerneraient plus de 120 millions de fillettes, parmi lesquels on constate le plus grand nombre de victimes. En 2017, la même organisation Onu a indiqué que dans 38 pays du monde, à faible et moyen revenu, presque 17 millions de femmes adultes ont reconnu avoir eu un rapport sexuel forcé pendant l'enfance.

Europe : en 2013, l'Oms a estimé que plus de 18 millions de personnes ont été victimes d'un abus. D'après l'Unicef, dans 28 pays européens, environ 2,5 millions de jeunes femmes ont déclaré avoir subi des abus sexuels avec ou sans contact physique avant leur 15 ans (données diffusées en 2017). En outre, 44 millions (correspondant à 22,9%) ont été victimes de violence physique, et 55 millions (29,6%) de violence psychologique. Et pas seulement : en 2017, le Rapport Interpol sur l'exploitation sexuelle des mineurs a conduit à identifier 14 289 victimes dans 54 pays européens. En ce qui concerne l'Italie en 2017, le Cesvi a estimé que 6 millions d'enfants ont subi des mauvais traitements. En outre, d'après les données établies par le "Téléphone bleu", dans la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, les cas d'abus sexuels et de pédophilie gérés par le Service 114 Urgence Enfance ont été de 98, ce qui correspond à 7,5% de la totalité des cas gérés par le Service. 65% des mineurs demandant de l'aide étaient constitués par des victimes de sexe féminin et en outre 40% avaient un âge inférieur à 11 ans.

Asie : En Inde dans la décennie 2001-2011, l'"*Asian Center for Human Rights*" a constaté un total de 48 338 cas de viols de mineurs, avec une augmentation égale à 336% : de 2113 cas en 2001, en effet, on est arrivé à 7112 cas en 2011.

Amérique : aux Etats Unis les données officielles du gouvernement observent que plus de 700 000 enfants, chaque année, sont victimes de violence et de mauvais traitements. D'après l'*International Center for Missing and Exploited Children* (Icmec), un enfant sur 10 subit des abus sexuels.

Afrique : en Afrique du Sud, les données d'une recherche menée par le Centre pour la justice et la prévention des crimes de l'Université de la Ville du Cap, a montré, en 2016, qu'un jeune sud-africain sur trois, masculin ou féminin, est menacé d'abus sexuels avant d'avoir atteint ses 17 ans. D'après l'étude, la première du genre à l'échelle nationale en Afrique du Sud, 784 967 jeunes âgés entre 15 et 17 ans ont déjà subi des abus sexuels. Les victimes dans ce cas sont principalement des jeunes garçons. Pas même un tiers a dénoncé les violences aux Autorités. Dans d'autres pays africains, les abus sexuels sur les mineurs s'insèrent dans le contexte plus large des violences liées aux conflits qui ensanglantent le continent et sont difficilement quantifiables. Le phénomène est aussi étroitement lié à la pratique des mariages précoces répandus dans différentes nations africaines et pas seulement.

Océanie : en Australie, d'après les données diffusées par l'*Australian Institute of Health and Welfare* (Aihw), en février 2018, concernant les années 2015-2017, une femme sur 6 (16%, autrement dit 1,5 millions) a signalé avoir subi des abus physiques et/ou sexuels avant leurs 15

ans, et un homme sur 9 (11%, c'est-à-dire 992 000) a indiqué avoir fait l'expérience de cet abus quand il était jeune. En 2015-2016, en outre, environ 450 000 enfants ont été l'objet de mesures de protection de l'enfance, et 55 600 mineurs ont été éloignés de leur foyer pour soigner les abus subis et éviter d'autres. Enfin, ne pas oublier les risques encourus par les mineurs indigènes : toujours d'après l'Aihw, En 2015-2016, les enfants indigènes ont eu 7 fois plus de probabilité d'être l'objet d'abus ou d'abandon par rapport à leurs camarades non indigènes (cf. <http://www.pbc2019.org/it/protezione-dei-minori/abuso-dei-minori-a-livello-globale>).

[4] Les données rapportées se réfèrent à un échantillonnage de pays choisis sur la fiabilité des sources disponibles. Les recherches diffusées par l'Unicef sur 30 pays confirment ce fait : un petit pourcentage de victimes a affirmé avoir demandé de l'aide.

[5] Cf. https://www.repubblica.it/salute/prevenzione/2016/05/12/news/maltrattamenti-sui_minori_tutti_gli_abusi-139630223.

[6] Plus particulièrement, le présumé responsable de la souffrance subie par un mineur est, dans 73,7% des cas un parent (la mère dans 44,2% des cas et le père dans 29,5%), un membre de la famille dans 3,3% des cas, un ami dans 3,2%, une connaissance dans 3%, un enseignant dans 2,5% des cas. Les données mettent en lumière le fait que le responsable est une personne extérieure adulte dans un petit pourcentage de cas (2,2%) (cf. *Ibid.*).

[7] Une étude anglaise de 2011, réalisée par le Nspcc (*National Society for the Prevention of Cruelty to Children*), a indiqué que 29% des sujets interrogés rapportaient avoir subi des harcèlements sexuels (physiques et verbaux) dans les centres où ils pratiquaient un sport.

[8] D'après les données 2017 de l'IWF (*Internet Watch Foundation*), toutes les 7 minutes une page web envoie des images d'enfants sexuellement abusés. En 2017, ont été identifiés 78 589 URL contenant des images d'abus sexuels, concentrés en particulier dans les Pays-Bas, suivis par les États-Unis, le Canada, la France et la Russie. 55% des victimes ont moins de 10 ans, 86% sont des filles, 7% des garçons, 5% les deux.

[9] Les destinations les plus fréquentes sont le Brésil, la république Dominicaine, la Colombie, outre la Thaïlande et le Cambodge. A celle-ci se sont ajoutées certains pays d'Afrique et de l'Europe de l'Est. Les six premiers pays de provenance de ceux qui commettent les abus, en revanche, sont la France, l'Allemagne, le Royaume Uni, la Chine, le Japon et l'Italie. A ne pas négliger non plus le nombre croissant des femmes qui voyagent dans les pays en voie de développement à la recherche de sexe moyennant paiement avec des mineurs : au total elles représentent 10% des touristes sexuels dans le monde. De plus selon une étude conduite par *Ecpat International* (*End Child Prostitution in Asian Tourism*) entre 2015 et 2016, 35% des touristes sexuels pédophiles étaient des clients habituels, et que 65% des clients occasionnels (cf. <https://www.osservatoriodiritti.it/2018/03/27/turismo-sessuale-minorile-nel-mondo-italia-ecpat>).

[10] « Si cette très grave calamité est parvenue à toucher certains ministres consacrés, on se demande dans quelle mesure elle est profonde dans nos sociétés et dans nos familles ? » (*Discours à la Curie romaine, 21 décembre 2018*).

[11] Cf. R.H. Benson, *The Lord of the World*, Dodd, Mead and Company, London 1907.

[12] « Quare times, Herodes, qui audis Regem natum ? Non venit ille ut te excludat, sed ut diabolus vincat. Sed tu haec non intelligens turbaris et saevis ; et ut perdas unum quem quaeris, per tot infantium mortes efficeris crudelis [...] Necas parvulos corpore quia te necat timor in corde » (S. Quadvultdeus, *Sermo 2 de Symbolo* : PL 40, 655).

[13] « Quemadmodum enim ille, effuso in scientiae lignum veneno suo, naturam gusto corruperat, sic et ipse dominicam carnem vorandam presumens, Deitatis in ea virtute, corruptus interitusque sublatus est » (Maximus Confessor, *Centuria* 1, 8-13 : PG, 1182-1186).

[14](CDC : United States Centers for Disease Control and Prevention ; CRC : Convention on the Rights of the Child ; End Violence Against Children : The Global Partnership ; PAHO : Pan American Health Organization ; PEPFAR : President's Emergency Program for AIDS Relief ; TfG : Together for Girls; Unicef: United Nations Children's Fund; UNODC: United Nations Office on Drugs and Crime; USAID: United States Agency for International Development; WHO: World Health Organization).

[15] Chaque lettre du mot INSPIRE représente une des stratégies, et la plupart a démontré avoir des effets préventifs contre divers types de violence, en plus d'effets bénéfiques dans des domaines comme la santé mentale, l'éducation et la réduction de la criminalité. Les sept stratégies sont les suivantes : *Implementation and enforcement of laws* : mise en œuvre et application des lois (par exemple, interdire les disciplines violentes et limiter l'accès à l'alcool et aux armes à feu) ; *Norms and values* : normes et valeurs à changer (par exemple, celles qui pardonnent l'abus sexuel sur les filles ou les comportements agressifs entre garçons) ; *Safe environments* : milieux sûrs (par exemple identifier dans les quartiers les "points chauds" de violence et affronter les causes locales à travers une politique qui résolve les problèmes et autres interventions) ; *Parent and caregiver support* : parents et soutiens de l'assistant familial (par exemple en fournissant une formation aux parents pour les jeunes, aux nouveaux parents) ; *Income and economic strengthening* : revenu et renforcement économique (comme le micro crédit et la formation à l'égalité des sexes) ; *Response and support services* : services de réponse et de soutien (par exemple, garantir que les enfants exposés à la violence puissent accéder à des soins d'urgence efficaces et recevoir un soutien psycho-social adapté) ; *Education and life skills* : instruction et habilitation à la vie (par exemple, garantir que les enfants fréquentent l'école et fournir les compétences sociales).

[16] Cf. *Document final du VIème Congrès mondial sur la pastorale du tourisme*, 27 juillet 2004.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana